

FRÉQUENCE DES GROSSESSES GÉMELLAIRES

PAYS.	PÉRIODES D'OBSERVATIONS.	PAR 1,000 GROSSESSES GÉNÉRALES DANS LES PÉRIODES INDIQUÉES COMBIEN DE GROSSESSES.		COMBIEN DE GROSSESSES DOUBLES POUR UNE GROSSESSE TRIPLE.	EN CHAQUE PAYS CI-DESSOUS NOMMÉ, COMBIEN DE GROSSESSES DOUBLES EN CHAQUE ANNÉE CONSÉCUTIVE PAR 1,000 GROSSESSES GÉNÉRALES.				
		DOUBLES.	TRIPLES.		ANNÉES SUCCESSIVES.	FRANCE.	SUÈDE.	PRUSSE.	BELGIQUE.
France.	1858-68	9,9	1,17	85,9	en 1862	9,9	14,7	12,1	9,94
Autriche.	1851-70	11,9	1,85	64,8	1865	10,16	14	12,5	9,2
Belgique.	1865-74	9,70	1	»	1864	10,5	15,6	15	9,5
Danemark.	1860-69	14,20	1,6	90	1865	10,2	15,4	12,5	9,5
Id. légitime.		14,27	»	»	1866	9,8	15,9	12,4	9,4
Id. illégitime.		15,6	»	»	1867	9,6	14,8	15	10,2
Gallicie (slave).	1851-59	12,5	1,94	64,7	1868	9,7	14,5	12	9,9
Hollande.	1865-75	15,1	»	»	1869	9,5	14,5	15	9,5
Hongrie.	1851-56	15	1,75	74,6	1870	8,4	14,9	15,1	9,4
Italie.	1868-74	11,4	1,56	76,2	1871	9,1	14,4	12	9,6
Norvège.		12,5	1,6	74,7	1872	9,8	14,1	»	9,8
Prusse.	1859-67	12,5	1,4	89,4	1873	»	14,7	12,8	9,9
Suède.	1865-75	14,5	»	»	1874	»	»	12,2	9,7

Le tableau suivant indique la fréquence relative des naissances illégitimes dans les divers pays de l'Europe.

FRÉQUENCE RELATIVE DES NAISSANCES ILLÉGITIMES
OU COMBIEN D'ILLÉGITIMES DE CHAQUE CATÉGORIE SUR 1000 NAISSANCES

	VIVANTES. 1000 $\frac{S_v}{S}$.	MORT-NÉS. 1000 $\frac{dn}{dn}$.	GÉNÉRALES. 1000 $\frac{N}{N}$.
France entière, 1856-65.	75,4	155,2	78
Dont : 1° Population urbaine (moins la Seine).	117	185	120,7
2° Population rurale.	45,2	76,5	44,5
3° Département de la Seine.	264,4	550	268
Angleterre 1861-70.	61	»	»
Autriche 1856-59.	108	»	»
Bavière { 1860-68.	»	»	222
{ 1870-75.	»	»	150
Belgique 1856-65.	72,8	105	75,5
Danemark 1860-70.	110,2	156,6	111,2
Écosse.	98	»	»
Espagne.	55	»	»
Hollande 1860-69.	58,1	65,6	59,5
Hongrie 1865.	74,5	»	»
Irlande.	50	»	»
Italie (illégitimes et exposés) 1868-72.	66,4 ¹	92 ²	67,5 ³
Norvège 1851-70.	84,2	127,5	86
Prusse 1868-74.	76	110	77,5
Saxe 1861-65.	150	191	152
Suède 1861-70.	95,7	156,5	97,1
Suisse.	55	72,9	54,8

¹ Mais en 1866-70 ce nombre devient 150 par suite de la substitution des vrais mort-nés.
² Dont 55,6 sont des enfants exposés ou abandonnés.
³ Dont 29 sont exposés.
⁴ Dont la moitié sont exposés.

CHAPITRE III

MORTALITÉ

BIBLIOGRAPHIE. — MARC D'ESPINE. *Influence de l'aisance et de la misère sur la mortalité. — Annuaire de la mortalité genevoise. 1844-1845.* — VACHER. *Étude médicale et statistique sur la mortalité à Paris, à Londres, à Vienne et à New-York en 1865.* MEDING (Henri). *Deuxième congrès international de statistique sur le cadre nosologique des décès. 1857.* — BERTILLON. *Statistique des causes de décès. 1856.* — *De la mortalité parisienne, croissante selon les morts, décroissante selon les ministres. 1869.* — BROECK et MATTHYSSENS. *Statistique nosologique des décès dans la ville d'Anvers en 1845.* — BOUDIN. *Essai sur les lois pathologiques de la mortalité, 1848, Ann. d'hyg.* — *Lois pathologiques de la mortalité, 2^e mém.* — *Influence de la densité des populations sur les états sanitaires 1848, Ann. d'hyg.* — DE BOUTEVILLE. *Choix des tables de mortalité pour les rentes viagères.* — Discussion à l'Académie de médecine sur la mortalité des enfants du premier âge, Discours de MM. Fauvel, Chauffard, Husson, Broca, Devilliers, etc., 1869. — MARC D'ESPINE. *Loi de mortalité et de survivance dans le canton de Genève.* — BERTILLON. Art. *Mortalité* in *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales.* — Congrès international de statistique à Budapest. 1^{re} section : Théorie et population. 1876. — Congrès d'hygiène de Bruxelles, section d'hygiène médicale. 1876. — *De la mortalité des enfants nouveau-nés dans les différents pays. Des mesures à employer pour la faire diminuer,* par MM. Bergeron, Bertillon, Marjolin. — Congrès d'hygiène de Paris, 1878.

L'évaluation des chances de mort dans un espace de temps déterminé se trouve soumise à des difficultés et à des causes d'erreur considérables, et les résultats de la statistique acquièrent moins de valeur, par l'importance des chiffres sur lesquels ils s'étaient, que par la prise en considération de l'âge, des conditions d'aisance, des professions, du sexe, enfin de l'état civil des individus.

C'est aux deux extrémités de la vie, dans la première enfance et dans la dernière vieillesse, que les dangers de mort atteignent leur summum d'intensité : ces chances subissent d'ailleurs, suivant les âges de la vie, d'énormes variations.

C'est pourquoi les résultats basés sur la mortalité générale et qui s'obtiennent en divisant, sans distinction d'âge, les décès (D) par la population (P), ne peuvent avoir qu'une faible valeur au point de vue démographique. La mortalité suppose toujours une comparaison exprimée ou sous-entendue, elle doit être le résultat de cette comparaison.

Ainsi donc, pour que la mortalité générale pût servir de mesure relative permettant d'apprécier les conditions respectives de vie et de mort qui pèsent sur deux pays, il faudrait que, dans ces pays comparés, les nombres respectifs des vivants de chaque groupe d'âge fussent dans les mêmes rapports ; or, il est loin d'en être ainsi.

Pour M. Bertillon, la mortalité est le rapport entre le nombre des décès et celui des vivants qui les ont fournis dans l'unité de temps, ordinairement l'année, soit D/P. C'est ce qu'il nomme avec W. Farr rapport de

mortalité, rapport qu'il distingue (pour la première enfance) de la probabilité mathématique ou dime mortuaire (représentée par la formule D/N). Le chiffre du rapport de mortalité (D/P) sera toujours plus élevé.

Les mortalités vont graduellement en s'atténuant depuis le commencement de ce siècle.

En France, de 28,6 décès par 1000 habitants, dans la première période de 1801 à 1810, la mortalité est tombée par une diminution continue à 2,85 dans la période de 1861 à 1869.

DE 1800 A 1810, 2,77 DÉCÈS PAR 100 HABITANTS

De 1810 à 1820.	2,60
De 1821 à 1830.	2,50
De 1831 à 1840.	2,48
De 1841 à 1850.	2,53
De 1851 à 1860.	2,59
De 1861 à 1868.	2,50
En 1869.	2,54
En 1870.	2,85
En 1871.	3,48
En 1872.	2,49
En 1875.	2,55
En 1874.	2,45
En 1875.	2,51

En 1869, année que l'on peut considérer comme moyenne, la mortalité de la France a été de 864,520 individus, ce qui représente 2,54 de la mortalité pour 100 habitants; en 1870, 2,85, et en 1871, 3,48. La mortalité de 1870 est supérieure à celle des années 1815, 1852 et 1854, pendant lesquelles ont sévi successivement et même simultanément la guerre et le choléra. Quant à celle de 1871, elle dépasse tout ce que nous savons des périodes les plus désastreuses de l'histoire.

Déarrassée des organisations débiles qui n'ont pu résister aux fatigues de la guerre, aux privations qu'elle entraîne et aux maladies de tout genre dont nos populations ont été atteintes, la France compte 477,946 décès de moins en 1872 que dans l'année précédente et 71,256 de moins qu'en 1869, année qu'on pouvait, à bon droit, considérer comme normale. Le nombre des décès n'a été en 1874 que de 781,709; en 1875 il s'était élevé à 844,588. En 1875 il a été de 845,062.

Le département de la Seine a vu en 1872 sa mortalité diminuer juste de moitié, de 4,45 (1871) à 2,22 décès par 100 habitants. Les différences, quoique encore considérables, ont été sensiblement moindres pour la population des villes de province prises dans leur ensemble de 4,06 à 2,49 et surtout pour la population rurale, de 5,19 à 2,09.

Depuis le commencement du siècle, la mortalité n'était jamais descendue aussi bas.

Ces chiffres démontrent une longévité croissante. Toutefois, si l'on tient compte qu'au commencement de ce siècle pour 100 habitants il y avait annuellement 5,19 naissances, alors qu'actuellement il n'y en a que 2,67, on reconnaît que la diminution de près d'un sixième des nouveau-nés qui toujours présentent une mortalité bien plus considérable que celle des

adultes, peut expliquer en partie cette décroissance de la mortalité générale de plus d'un cinquième.

Sur 950 000 décès annuels, on en compte en France plus de 500 000 avant la quarante-cinquième année d'âge; les enfants de zéro à un an fournissent une énorme proportion de ces décès, or chaque année 40 000 à 50 000 de ces enfants pourraient être conservés.

La statistique, en nous faisant connaître de tels résultats, est pour nous d'un enseignement précieux. Nous ne craignons pas d'aborder, si aride qu'il puisse sembler d'abord, le détail scrupuleux des chiffres et nous ferons remarquer, avec MM. Broca et Bertillon, que toute tentative de réforme doit être nécessairement précédée d'une bonne statistique qui, portant sur le nombre comparé des vivants et des morts, fera connaître et précisera les causes différentes de la mortalité.

Mortalité par âge. — La mortalité par âge doit pour être exactement appréciée :

1° Être relevée par année d'âge ;

2° Il est nécessaire de connaître le nombre des vivants par âge.

Mortalité de la première enfance. — La mortalité absolue et relative du début de la vie est considérable; elle peut dépasser 900 pour 1000¹.

Cette mortalité est assez élevée pour qu'on ait pu dire, chiffres en main, qu'un enfant qui naît a moins de chances qu'un homme de 90 ans de vivre une semaine et moins de chances qu'un octogénaire de vivre 1 an.

La mortalité des enfants trouvés, avant 1789, était représentée par le rapport de 900 pour 1000; c'est encore pour les mêmes enfants (zéro à un an) celle qui est signalée par Husson dans la Loire-Inférieure; elle est encore de nos jours de 700 dans la Nièvre.

Il résulte de l'examen de la statistique officielle que, en France, de 1857 à 1866, sur une population de 1000 enfants de zéro à un an, la mortalité a atteint 204,2, chiffre qui, pour M. Bertillon, représente une augmentation notable sur la période décennale de 1840 à 1849, les relevés de cette époque ne donnant que 182, soit 18,2 pour 100.

D'après le même auteur, cette progression se serait poursuivie de 1859 à 1868, puisque, pour cette dernière période, l'on arrive au chiffre de 217, soit 21,7 pour 100. Au contraire, le professeur Broca considère que depuis le commencement du siècle, la mortalité effroyable qui sévit toujours sur les enfants de zéro à un an, accuse cependant une tendance décroissante et il s'étaye des résultats suivants : 1806-1809, 22,27

¹ Elle peut même atteindre 1000 sur 1000 ou la totalité des enfants de 0 à 5 ans, comme il arrive aux Européens, en Égypte, au Sénégal, etc.

pour 100. — 1855-1859, 20,26 pour 100. — 1860-1864, seulement 17,65 pour 100.

Sur 20 000 nourrissons que la capitale envoie annuellement en province, 15 000 ou 75 pour 100 succombent avant la fin de la première année et sur 54 000 enfants environ qui naissent à Paris chaque année, plus de la moitié a péri avant un an révolu.

Quoi qu'il en soit de la totalité des décès, elle est loin de s'équilibrer dans les différentes régions de la France. Une des cartes de la démographie figurée de la France¹ par M. Bertillon, dans laquelle les départements sont classés par ordre de mortalité, fait bien apprécier l'énorme irrégularité de cette dissémination². (Carte indiquant la mortalité de zéro à un an, les deux sexes réunis pendant la période 1857-1866.)

Le département de la Creuse avec le chiffre de 131 pour 1000, soit moyenne de décès 13,1 pour 100, y représente le plus faible degré de la mortalité. A côté, se placent dans la région du Centre et de l'Ouest, avec une mortalité de 14,8 pour 100, le département des Deux-Sèvres, l'Indre avec 15,2 pour 100.

Deux centres de forte mortalité où le chiffre total s'élève de 27,1 pour 100 à 37 pour 100, dus uniquement à l'émigration des enfants et à l'industrie nourricière, sont représentés par deux agglomérations de départements à teintes noires ou très sombres : l'une, la plus frappante et la plus étendue, comprend une large zone de quatorze départements rangés autour de Paris ; l'autre se compose de dix départements appartenant au bassin du Rhône et à la région subalpine entre Lyon et Marseille³.

Ce sont, au Nord et dans le rayon de Paris, les deux départements normands de l'Eure et de la Seine-Inférieure, pays manufacturiers, où s'ajoutent aux effets de l'industrie nourricière et de l'allaitement artificiel au petit pot, des habitudes d'ivrognerie qui se répandent parmi les femmes, puis la Marne, Seine-et-Marne, l'Oise, l'Yonne, le Loiret et Eure-et-Loir, pays d'industrie nourricière et d'allaitement artificiel⁴.

¹ *Démographie figurée de la France*, ou Étude statistique de la population française avec tableaux graphiques traduisant les principales conclusions.

² Les nombres qui expriment la mortalité sont représentés sur cette carte par des teintes graduées, au nombre de 9, qui vont du blanc jusqu'au noir absolu. Les teintes les plus foncées y sont représentatives des mortalités les plus intenses et les plus claires des moindres mortalités. Les départements que nous venons de citer sont donc absolument blancs. La neuvième ou dernière série est au contraire tout à fait noire.

³ M. Bertillon a déclaré devant la commission de l'Assemblée nationale (projet de loi de M. Th. Roussel sur la protection des enfants du premier âge) que, si l'on parvenait à réduire la mortalité de 20 départements noirs à ce qu'elle est dans les départements gris ou à mortalité moyenne, on conserverait chaque année environ 16 000 enfants qui succombent dans la première année de leur vie. Or toute la population du premier âge de l'un des deux départements de notre Alsace perdue n'atteint pas ce chiffre.

⁴ On trouve dans le rapport de M. Roussel une communication intéressante du docteur Monod qui a pour lieu d'observation le Morvan (Nièvre). Pour les nouveau-nés qui viennent de Paris (petits Paris), abandonnés au trafic des meneuses et des nourrices mercenaires, la mortalité

Le signe X placé sur les départements de la Seine et du Rhône indique que le coefficient de la mortalité infantile y est inconnu. Cette ignorance provient des lacunes que présente encore notre statistique officielle. En effet, des enfants nés à Paris ou à Lyon vont en nombre inconnu mourir en nourrice dans les départements circonvoisins, sans que le rapport en soit fait sur le registre mortuaire de ces villes. La mortalité ne peut donc y être déterminée, même approximativement.

M. Bertillon voudrait que les décès des nouveau-nés fussent enregistrés par jour quant au premier mois, par semaine de sept jours quant au premier trimestre et par mois pour le reste de l'année. Or la France les recense par semaine de sept et de huit jours pour les deux premières semaines, par quinzaine pour le premier mois, puis par deux mois, par trimestre, enfin par semestre ; la Belgique, le duché de Baden procèdent par mois ; la Hollande, par mois durant les six premiers mois ; l'Angleterre, l'Écosse, l'Italie, relèvent ces décès par trimestre ; la Suède, par année.

Le manque d'uniformité des éléments de recensement joint au mode vicieux d'inscription des mort-nés rend difficile la comparaison de la mortalité infantile de la France avec celle des autres pays.

Mort-nés. — Sous la dénomination de mort-nés, la statistique officielle entend non seulement les mort-nés proprement dits, c'est-à-dire ceux qui sont morts avant ou pendant l'accouchement, mais encore tous les enfants décédés avant que leur naissance ait été déclarée à l'officier de l'état civil¹. La proportion entre ce nombre et celui des conceptions (total des nés vivants et des mort-nés) a été pour 100 conceptions, de 1851 à 1855, 3,91 ; de 1856 à 1860, 4,30 ; de 1861 à 1865, 4,56 ; de 1866 à 1868, 4,48 ; en 1869, 4,56 ; en 1870, 4,57 ; en 1871, 4,65 ; en 1872, 4,55 ; en 1873, 4,70 ; en 1874, 4,46 ; en 1875, 4,41.

Si l'on compare les chiffres des mort-nés dans le département de la Seine, dans la population urbaine et dans la population rurale, on voit qu'en 1869, qui peut être considéré comme année moyenne, ce chiffre a été pour le département de la Seine, 7,50, la population urbaine 5,15, la population rurale 4,04 ; et en 1871, de 8,4 pour le département de la Seine, population urbaine 5,58, population rurale 4,06.

(dime) s'élève à 710 pour 1000 ; pour les enfants assistés du département de la Seine sous le contrôle des agents de l'administration et recevant les visites trimestrielles des inspecteurs, elle descend à 240 ; pour les nourrissons attentivement surveillés par le personnel de la Société protectrice de l'enfance, elle descend encore et oscille entre 120 et 90. Enfin, là où les filles mères ont reçu des secours suffisants et ont pu soigner leur enfant, d'après le docteur Monod, la mortalité a été abaissée au chiffre de 70 pour 1000.

¹ M. Bertillon propose que sur le registre destiné aux mort-nés on établisse au moins trois catégories : 1° les enfants évidemment morts avant l'accouchement ; 2° les enfants morts pendant l'accouchement ; 3° les enfants ayant respiré ou crié. Les deux premières catégories pourraient être réunies sous la rubrique de mort-nés. La troisième comprendrait les enfants qui, ayant respiré, seraient morts avant leur inscription sur le registre des vivants.

C'est dans la catégorie des enfants naturels que les mort-nés sont relativement le plus nombreux. Leur proportion dépasse du double celle des enfants légitimes; ce résultat constant établit l'influence nuisible des unions illégitimes sur le développement de la population. Le nombre considérable des mort-nés constatés dans le département de la Seine en 1871 explique le chiffre relativement minime des enfants naturels pour cette année.

Le rapport des naissances de garçons et de filles est habituellement de 105 pour 100; pour les mort-nés il s'élève à 144. Cette différence de mortalité se continue dans l'enfance; il en résulte que, quoiqu'il naisse plus de garçons que de filles, la proportion des deux sexes s'équilibre vers l'âge adulte; plus tard, grâce à une moindre mortalité, c'est le sexe féminin qui l'emporte. On s'explique ainsi son excédant dans tous les dénombrements de la population.

Pour MM. Broca et Bertillon, le chiffre des mort-nés n'est pas en voie d'accroissement, comme on le dit généralement. Cette opinion ne leur paraît pas établie sur une juste appréciation des documents officiels. En effet, l'enregistrement des mort-nés est une institution relativement nouvelle et bien postérieure à l'établissement de l'état civil. Il n'a commencé qu'en 1840 et la période de 1840 à 1845 doit être considérée comme une période de mise en train et d'apprentissage de cette enquête, période pendant laquelle la population s'est peu à peu habituée à l'idée de faire enregistrer à part un mort-né. Il est probable que dans les campagnes on les enfouit ainsi que les avortons sans déclaration.

Quoi qu'il en soit, après une période d'accroissement rapide et continu des mort-nés, de 52 par 1000 naissances générales en 1840, à 41 vers 1857, ce mouvement se ralentit et il n'y en a que 45 dans la période de 1856 à 1860 et 44 dans la période suivante de 1861 à 1865; enfin, à peine 45 dans les trois années de 1866 à 1868.

Même mouvement dans les villes.

En 1872, la proportion des mort-nés aux conceptions a été de 4,55¹, celle des mort-nés légitimes étant de 4,03, celle des mort-nés illégitimes de 8,02. Pour un même nombre de conceptions, la proportion des mort-nés hors mariage reste deux fois plus considérable que celle des enfants légitimes. Les accouchements simples donnent lieu à trois fois moins de mort-nés que les accouchements doubles et cinq à six fois moins que les accouchements triples. La faible mortinatalité des maternités semble établir que l'illégitimité et la misère des mères ont peu d'influence sur la mortinatalité lorsque l'accouchement a lieu sous la surveillance hospitalière, mais qu'au contraire elle la double en France lorsque l'accouchement est soustrait à cette surveillance. M. Bertillon estime que 1500 au moins de ces prétendus mort-nés sont de véritables infanticides qui doivent grossir la statistique judiciaire des infanticides relevés par l'administration.

¹ En 1875 cette proportion a été de 4,70; en 1874 de 4,46 et en 1875 de 4,41.

Toutefois l'accroissement absolu du rapport des mort-nés aux naissances est moins marqué et même moins certain qu'on ne l'a prétendu et il doit en partie être imputé aux progrès de l'enquête et de l'enregistrement des mort-nés dans les villes.

En Angleterre, l'enregistrement des mort-nés n'est pas obligatoire. La loi, qui en France prescrit sous trois jours l'inscription des nouveau-nés, accorde dans ce pays un délai de cinq jours qui souvent même est dépassé. Une proportion notable des décès survenus dans le cours des premières semaines échappe ainsi à l'inscription.

Au contraire, le mode de dénombrement qui, en Bavière et dans le grand-duché de Baden, fait considérer comme mort-né l'enfant seul qui n'a pas respiré, charge considérablement la mortalité de la première enfance¹.

Les résultats suivants extraits d'un mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Antony Rouilliet, donne des indications sur les mort-nés dans les divers pays de l'Europe.

Ces résultats sont classés dans un ordre décroissant :

NAISSANCES POUR UN MORT-NÉ		DÉCÈS POUR UN MORT-NÉ		HABITANTS POUR UN MORT-NÉ	
ÉTATS	NOMBRES	ÉTATS	NOMBRES	ÉTATS	NOMBRES
Espagne . . .	75	Russie	289	Grèce	17,998
Russie	55	Norvège	7,5	Russie	8,217
Baden	52	Pays-Bas	7,1	Espagne	2,496
Bavière	29	Belgique	6,1	Autriche	1,085
Wurtemberg	26	Saxe	6,0	Suède	1,040
Danemark	25	Danemark	5,4	Italie	1,010
Norvège	24	Prusse	5,2	Norvège	0,955
Suède	24	Wurtemberg	5,2	Danemark	0,916
Empire d'Alle- magne	24	Empire d'Alle- magne	5,2	France	0,821
Autriche	24	Suède	4,8	Bade	0,774
Saxe	25	Baden	4,5	Bavière	0,728
Suisse	25	Suisse	4,0	Empire d'Alle- magne	0,625
France	22	Italie	3,5	Suisse	0,615
Belgique	22	Bavière	3,5	Prusse	0,608
Italie	21	France	3,4	Saxe	0,582
Prusse	19	Autriche - Hon- grie	3,1	Wurtemberg	0,570
Pays-Bas	19	Espagne	1	Pays-Bas	0,502
				Belgique	0,541

¹ En France, la mortalité des enfants mâles de 0 à 1 an, de 222 par 1000, d'après les documents officiels, atteint 256, si l'on ajoute aux décès déclarés ceux indûment portés aux mort-nés (et calculés sur les documents belges); cette correction élève, pour les filles, le chiffre des décès de 187 à 197.

Mortalité des enfants de 0 à 1 an. — On a donné le tableau suivant sur les coefficients de mortalité de la première enfance dans les différents pays. La Suède, la Norvège, la Belgique, le Danemark ont une mortalité infantile inférieure à la nôtre : la Prusse perd plus d'enfants que nous. En Bavière, en Autriche, en Italie, en Suisse, en Russie et en Espagne les chiffres sont encore plus élevés.

La comparaison d'ailleurs est difficile entre les divers pays; aussi nous ne pouvons qu'applaudir à la création proposée par le Congrès d'hygiène de Bruxelles d'une commission internationale, chargée d'indiquer une base uniforme d'une statistique de la mortalité du premier âge chez les différentes nations.

MORTALITÉ DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE LA VIE.

PAR 1000 ENFANTS VIVANTS DE 0 A 12 MOIS, COMBIEN DE DÉCÈS ANNUELS?	
ÉTATS	NOMBRES
Suède (1860-1866) ¹	146
Angleterre (1851-1860)	174?
Belgique (1851-60)	189
France (1857-1866)	205
Italie (1865-65-66)	265
Hongrie (1865)?	250
Autriche (1856-59 environ)	500
Bavière (1850-59)	510
Bade (1852-65)	524

Les chances de mort dans la première année pèsent sur le sexe masculin, dans la proportion de 116 à 117 décès (garçons) contre 100 (filles). Le fait se reproduit dans presque tous les pays.

Dans une collectivité, en un pays salubre, à climat froid ou tempéré, toute mortalité infantile qui dépasse 95 à 100 décès annuels par 1000 enfants de 0 à 1 an, renferme des causes contingentes de mort que peuvent supprimer ou atténuer les mesures d'hygiène actuellement en notre pouvoir; cette limite minima provisoire doit descendre encore pour les classes aisées. (Bertillon.)

Mortalité comparée des enfants légitimes et illégitimes. — Dès la première semaine de la vie, la mortalité des enfants légitimes étant

¹ Les documents statistiques sont relevés en Suède avec une exactitude exceptionnelle. Les mort-nés y sont déclarés tels d'après le sens médico-légal; les âges y sont relevés par jour pour le premier mois de la vie et par mois pour la première année. Or, les statistiques de la France et de la Suède comparées donnent une différence considérable en faveur de la Suède, comme 205 (France) est à 146 (Suède).

prise pour 100, celle des enfants illégitimes donne 195 pour les villes, 215 pour les campagnes. Tandis que la mortalité des enfants légitimes décroît de la 1^{re} semaine à la 2^e, ainsi que le font prévoir les conditions physiologiques des nouveau-nés, la mortalité des illégitimes au contraire s'accroît de la première semaine à la seconde, environ de 10 pour 100 dans les campagnes et de 15 à 18 dans les villes. Ce résultat pour M. Bertillon ne peut s'expliquer que par une intervention criminelle, amenant la mort par inanition d'un nombre considérable d'enfants illégitimes (environ 1400) qui joints à 1500 prétendus morts-nés illégitimes et à 205 infanticides relevés par la statistique officielle donnent un total de 5,105 infanticides.

De 1856 à 1865, en France, les décès des enfants légitimes et illégitimes ont été dans le rapport de 100 à 195.

Le nombre des enfants trouvés s'élève en France à 76 000, de 0 à 12 ans, âge auquel ils cessent de recevoir des secours. De 1845 à 1855, le chiffre de la mortalité parmi eux s'est élevé annuellement à 100 pour 1000, tandis que la population générale de cet âge présente une mortalité de 55 pour 1000, 5 fois moins considérable par conséquent.

Influence des saisons sur la mortalité de la première enfance. — En représentant par 100 la mortalité du mois moyen de la première année d'âge, abstraction faite du premier mois de la vie, que l'auteur écarte de son calcul, M. Bertillon trouve que la période de mortalité maxima pour cette première enfance, commençant en juillet, 115,4, offre son apogée en août, 178, se poursuit, tout en s'atténuant, en septembre, 155, puis prend fin en octobre, 108,6. Deux minima sont manifestes : l'un commence en mars, 92, continue en avril, 79,5, s'accroît en mai, 68,5, et est encore sensible en juin, 75,7. Le second minimum prend naissance en novembre, 72, et se prononce en décembre, 60,5.

Ces résultats généraux (1857 à 1866) s'appliquent expressément à la population rurale. La population infantile des villes (Paris excepté) accuse la nocuité de l'été par une mortalité encore plus marquée. Tandis que la moyenne des décès mensuels est de 100, on en compte durant le mois d'août 191.

Cependant, si nous considérons l'influence de la saison limitée aux premières semaines de la vie, nous assistons durant cette période à des résultats opposés. Les chaleurs qui terminent l'été ne constituent plus le moment redoutable et c'est en hiver, lors des froids rigoureux, que se trouve le summum du danger. Ce fait, établi pour l'Autriche par le docteur Lombard de Genève, a été également observé en Hollande, en Italie